

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/08

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : **15**

Présents : **13**

Représentés : **2**

Votants : **15**

POUR : **15**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué le 16/03/2026 par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Antoine PELTIÉ.

Absents excusés : Benjamin FIGUÈS, Stéphane PATEAU.

Secrétaire de séance : Florene MAUDUIT.

OBJET : Désignation des délégués au SIVU du Chenil du Libournais

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6, L5211-7 et L.5212-7 ;

Vu l'installation du nouveau conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du chenil du Libournais ;

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation des deux délégués.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 15 voix POUR), les délégués suivants au SIRP des Vallons et Palus :

- **Monsieur Alain JOUBERT (délégué titulaire)**
Domicilié 8 chemin Tertre de Canon – 33126 SAINT MICHEL DE FRONSAC
Tel : 06.78.07.25.60 – mail : alain.joubert960@orange.fr
- **Monsieur Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE (délégué suppléant)**
Domicilié 6 rue de l'église – 33126 SAINT MICHEL DE FRONSAC
Tel : 06.07.76.77.42 - mail : b-delariviere@wanadoo.fr

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 20 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Florene MAUDUIT,
La secrétaire de séance